

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 52 (1981)

Heft: 1: Formation professionnelle : jeunesse d'aujourd'hui

Artikel: 23e Journée des apprentis méritants du canton du Jura

Autor: Diacon, J.-J. / Savoye, Frédéric / Beuret, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

23^e Journée des apprentis méritants du canton du Jura

La journée des apprentis méritants de l'ADIJ a eu lieu en date du 10 octobre 1980, à Châtillon, et la presse a donné un large reflet de cette cérémonie qui, selon le titre de certains articles, représente une première.

Les différents aspects de la cérémonie ont été relatés par le Démocrate, le Pays, le Franc-Montagnard ainsi que la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Les discours prononcés à cette occasion ont été reproduits dans ce bulletin et nous nous permettons simplement de relever parmi les articles de presse, l'introduction faite par J.-L. Vautravers, rédacteur en chef du Démocrate, titré: «Hier soir à Châtillon sous les auspices de l'ADIJ» ainsi que les précisions parues en encadré à la fin de l'article concernant les décisions prises par le Comité de la formation professionnelle de l'ADIJ.

Apprentis méritants: première

L'an dernier, pour la première fois depuis 22 ans, la manifestation de l'ADIJ organisée à l'intention des apprentis méritants du Jura n'avait pas eu lieu. Les différends politiques l'avaient rendue impossible. Cette année, la tradition a été rétablie, mais d'une manière toute différente. Regroupés sous l'égide de la

FJB, des milieux du Jura-Sud ont mis sur pied une cérémonie à Moutier, il y a quelques semaines, à l'intention des lauréats de la région. Pour ce qui est du nouveau canton, la manifestation a eu lieu hier soir à Châtillon. C'était une première sous cette forme. (...)

Diplôme aussi pour les apprentis du Sud

Regroupant des Jurassiens du Sud et du Nord, l'ADIJ entend poursuivre son travail au service du Jura tout entier. Raison pour laquelle le certificat a non seulement été distribué aux 41 lauréats du canton du Jura, mais sera aussi remis, à titre symbolique, à ceux du Jura bernois récemment fêtés à Moutier. Accompagné d'un chèque de Fr. 75.— offert par l'ADIJ et l'Etat jurassien, le diplôme à l'intention des jeunes du canton du Jura porte l'écusson cantonal; en revanche,

celui remis aux Jurassiens bernois ne comprend que l'impression du sigle ADIJ.

Comme aucune manifestation n'avait été organisée l'an dernier, les lauréats 1979 du Sud et du Nord recevront eux aussi un certificat. Mieux vaut tard que jamais.

A noter que la Commission de la formation professionnelle de l'ADIJ comprend deux habitants du Jura bernois: son président, M. Jean-Jacques Diacon, et le président de l'association, M. Frédéric Savoye. (jlv)

La journée à Châtillon: les discours

Le président de la Commission de la formation professionnelle de l'ADIJ, M. J.-J. Diacon, s'exprime:

J'ai le plaisir en tant que nouveau président de la Commission de la formation professionnelle de l'ADIJ d'ouvrir cette manifestation de la 23^e Journée des apprentis méritants et je

vous salue et salue tout particulièrement la présence de: M. le Président du Gouvernement jurassien et Ministre de l'Economie, Jean-Pierre Beuret; M. le Chef du Service de

la formation professionnelle, Guy Bédard; M. le Maire de Châtillon, Serge Comte; le Directeur de l'Ecole professionnelle artisanale de Delémont, P. Bouduban; MM. les Présidents des examens de fin d'apprentissage, René Oswald et R. Schindelholz; MM. les Secrétaires de Commission d'apprentissage, André Motz; M^{me} et MM. les membres de la Commission de formation professionnelle de l'ADIJ; MM. les représentants de la presse; M. Gérard Kummer, notre accompagnant musical; MM. les maîtres d'apprentissage et chefs d'entreprise, ainsi que vous chers apprentis méritants, lauréats de ce jour.

Se sont excusés pour des raisons d'ordre professionnel: M. le Ministre Roger Jardin, ancien président de la Commission des apprentis méritants de l'ADIJ, MM. Fugé et Etique, directeurs des écoles professionnelles de Porrentruy; M. Bolzli et M. Mortiz, secrétaires de la Commission d'apprentissage, ainsi que quelques chefs d'entreprise et apprentis méritants retenus par le service militaire.

C'est avec une certaine émotion que j'ouvre cette manifestation consacrant les apprentis ayant terminé leur apprentissage en 1980 car pour la première fois elle s'adresse **exclusivement** aux apprentis du canton du Jura.

Le président de l'ADIJ, M. Savoye, nous parle:

Mesdames, Messieurs,
Chers invités,

Le prix de l'ADIJ pour les meilleurs apprentis dans chaque métier ou profession ayant terminé ses examens, a été institué et remis pour la première fois le 15 juin 1957 à Delémont, puis 21 fois à tour de rôle dans les six différents districts de notre terre jurassienne. Cette année, pour la première fois, cette cérémonie a lieu dans le canton du Jura, à Châtillon, village agricole, loin des agglomérations industrielles. Nous nous réjouissons de pouvoir fêter en ce lieu paisible, les efforts et les succès de notre jeunesse appliquée et habile qui continuera à maintenir le bon renom de tout ce nouveau canton du Jura dans le domaine du travail.

Je me permets d'ajouter pourtant ceci: nous aurions tant aimé, comme ce fut le cas jusqu'en 1978, réunir tous les apprentis méritants

En 1979, cette journée n'avait pas pu être organisée malgré les souhaits et la bonne volonté de l'ADIJ qui étaient de maintenir une tradition recouvrant l'ensemble des territoires jurassiens – le Sud et le Nord. Cette année, il a fallu la ténacité des représentants de l'ADIJ et l'appui du service de la formation professionnelle du canton du Jura pour relancer cette manifestation quoique réduite dans son envergure.

Il vous sera donc remis avec le diplôme d'apprenti méritant un chèque offert par l'ADIJ et l'Etat jurassien. Ces chèques pourront être échangés contre des liquidités à la Banque cantonale jurassienne.

Pour information, je signale que les mêmes diplômes et prix seront envoyés dans les prochaines semaines aux apprentis méritants de 1979. Je me permets d'être bref, mais je tiens avant de passer la parole au président de l'ADIJ et à nos hôtes d'honneur, à vous féliciter chers apprentis ainsi que maîtres d'apprentissage de votre travail assidu qui doit, garantir le développement économique harmonieux des régions jurassiennes et faire de vous les meilleurs ambassadeurs de votre pays.

tants des six districts de notre terre jurassienne! Honneur à ceux qui par gain de paix ont été d'accord de modifier nos intentions! C'est un grand honneur et un privilège pour le président de l'ADIJ de pouvoir saluer et remercier toutes les personnes présentes qui ont bien voulu répondre à l'appel de la Commission de formation professionnelle de notre association.

Je salue spécialement les patrons d'apprentissage qui ont droit à de vives félicitations pour avoir formé avec leurs collaborateurs des apprentis qui ont mérité d'être appelés à recevoir la distinction de l'ADIJ.

Je salue enfin les lauréats, jeunes ouvriers et employés des deux sexes qui grâce à leurs capacités, leur zèle et certainement aussi leur bonne conduite, ont obtenu les meilleurs résultats à leurs examens de fin d'apprentissage. Certes, vous n'êtes pas les seuls,

Mesdemoiselles et Messieurs, à être arrivé aux succès. Nous savons aussi que parmi les jeunes gens qui n'ont pas atteint vos moyennes supérieures et qui ont réussi leurs examens, il en est beaucoup de méritants, sinon tous, en lesquels on peut avoir confiance. Nous formons pour tous des vœux pour un avenir heureux! Chers jeunes gens, l'homme, la femme, vit en société. L'individu doit s'adapter à la communauté et non pas celle-ci à l'individu. Si vous marchez droit, sans peur, si vous acceptez les aléas de l'existence, si vous pouvez vous adapter aux circonstances tout en ne les subissant pas d'une manière passive, mais en faisant front quant il le faut, alors vous ferez votre chemin et vous trouverez que la vie vaut la peine d'être vécue!

Vous ne resterez peut-être pas dans le milieu où vous avez passé votre jeunesse, vous irez peut-être en d'autres lieux, dans d'autres contrées! Où que le sort vous aura jetés, vous resterez attaché à la terre qui a vu vos premiers pas, puis les beaux jours de votre enfance et de votre adolescence! Souvenez-vous toujours de ce qu'ont fait pour vous ceux qui vous ont aimés, conduits, formés. Allez de l'avant tête haute, cœur vaillant vers votre destinée pour qu'à votre tour vous puissiez transmettre à vos après-venants ce qui vous avez reçu!

Deuxième promotion jurassienne des apprentis méritants, nous vous faisons confiance. Tous nos vœux vous accompagnent!

Allocution de M. Jean-Pierre Beuret, Président de la République et Canton du Jura :

La sympathique cérémonie de ce jour en l'honneur des apprentis méritants du Jura constitue une heureuse reprise que le Gouvernement de la République et Canton du Jura se plaît à saluer.

Vous êtes en fait, chères lauréates et chers lauréats, les représentants d'une jeunesse dont notre nouvel Etat peut être fier. Au seuil de la décennie 1980 qui s'annonce porteuse d'une mutation économique profonde dans la société occidentale, vous êtes détentrices et détenteurs du capital le plus sûr: celui de la connaissance; d'une connaissance que vous expérimenterez, que vous cultiverez, que vous développerez; d'une connaissance qui permettra au Jura de fortifier son économie. Jusqu'au début du dernier tiers de ce vingtième siècle, il a suffi de produire pour consolider les positions acquises. L'avenir, dans ce domaine, ne ressemblera hélas plus au passé. Il s'agit désormais, non seulement de

produire plus, mais de produire mieux, de produire intelligemment.

Le Jura, dans tous les secteurs économiques, a plus que jamais besoin d'hommes et de femmes qualifiés, volontaires, doués de l'esprit d'entreprise. Il fonde de grands espoirs sur sa jeunesse qui représente mieux qu'une simple relève: une valeur humaine, sociale et culturelle fondamentale. Il y a une dizaine d'années, s'adressant aux participants de la Fête de la Jeunesse jurassienne à Porrentruy, Maurice Chappaz lançait: «Vous êtes la jeunesse de la terre promise, tout réside dans votre foi».

Aujourd'hui que la République et Canton du Jura est créée, l'affirmation du poète valaisan est plus actuelle que jamais. Je la joins, pour méditation, aux compliments, combien mérités, que je tiens à présenter à la belle «tête de cuvée» que vous formez.

Je vous remercie.

M. le Maire de Châtillon, M. Serge Comte, nous parle de son village :

Châtillon est fier de vous recevoir dans son petit village. Je remercie les organisateurs de cette sympathique cérémonie d'avoir choisi mon village pour fêter simplement mais dignement les apprentis méritants de notre canton.

La coutume veut que le maire présente à ses invités d'un jour la localité qu'il préside. Je me plie bien volontiers à cet exercice, tout en vous prévenant que les discours ne sont pas ma spécialité.

*Ecoutez ses conseils,
Profitez des nôtres...*



Avec notre aide vous pourrez construire sans problème !
Renseignements et conseils gratuits pour crédits de construction
et prêts hypothécaires.

Rendez-nous visite à notre bureau d'information :
Grand-Rue 9 - Tavannes
Ouvert le vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.



**CAISSE HYPOTHÉCAIRE
DU CANTON DE BERNE**

Tél. 031 22 72 31

PARTOUT DANS LE JURA
AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

LA BANQUE CANTONALE DU JURA



**PORRENTROY - DELÉMONT - SAIGNELÉGIER
BASSECOURT - LE NOIRMONT**

Pour toutes vos affaires bancaires

Membre de l'Union des Banques Cantonales
Suisses

Garantie de l'Etat

COMMUNICATIONS A TOUS NOS MEMBRES

Prochaines réunions au sein de l'ADIJ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Moutier, le 28 mars 1981

COMITÉ CENTRAL

le 25 février 1981

L'origine de Châtillon remonte en 1148, son nom a changé au fil des siècles.

En 1148, ce village se dénommait Chastellum, en 1308 Chastellon, en 1462 Kastel. Son nom vient de château ou de petit château ; en allemand Kastel. Notre localité bâtie au pied de l'ancien camp romain du Mont-Chaibeux à 532 m. d'altitude, tire évidemment son nom de ce camp retranché.

Il est cité pour la première fois le 17 mai 1148, dans l'acte de confirmation par le pape Eugène III des revenus de différentes possessions affectées à l'usage de Chapitre de Moutier-Grandval.

Le pape Alexandre III confirme également, le 21 février 1178, à l'église collégiale de Moutier-Grandval ses possessions à Châtillon.

En 1424, Huguenin dit Hugard, écuyer de Cœuve achète différents prés à Châtillon pour le prix de cinq florins.

A l'époque de la Réformation, quelques habitants de Châtillon s'étaient épris des idées nouvelles croyant par là se soustraire aux redevances des seigneurs et des églises. Le traité d'Aarberg, du 12 février 1711, força les protestants de Châtillon à émigrer dans les villages au-dessus de Roches.

La peste du 17^e siècle fit à Châtillon de grands ravages. Durant cette période, la population fit le vœu de chômer le jour des Saints Fabien et Sébastien, 20 janvier, et d'en faire un jour de fête.

D'après les dires la peste cessa immédiatement. Ce sont surtout les Chalverat qui célébrèrent la fête, parce que cette famille fut particulièrement préservée de la peste.

On voit encore près du village, au couchant du ruisseau, l'endroit marqué d'une croix et appelé le cimetière des pestifiés.

Châtillon a une chapelle bâtie au 18^e siècle et dédiée à l'Assomption. C'est un charmant petit sanctuaire tout à fait suffisant pour la population.

En 1850, on comptait 193 habitants. En 1950, 343 ; en 1960, 303 ; en 1970, 299 et en 1980, 310.

Comme on peut le constater à la lecture de ces chiffres, Châtillon n'a pas échappé au phénomène d'urbanisation concentrée qui vit la population quitter la campagne pour s'établir à son lieu d'emploi : la ville.

Cependant, nous devons constater que depuis quelques années, un retour à la campagne s'opère. Pour maintenir une population d'environ 300 habitants, il a fallu bâtir, ces dix dernières années, une vingtaine d'appartements.

On construit chaque année une à deux maisons familiales et espérons, de cette manière, maintenir une population de 300 à 350 habitants.

Les personnes âgées (plus de 65 ans) représente les 14 % de la population. La moyenne suisse est de 10,2 % et la moyenne du Jura 9,9 %. Ainsi donc, on peut affirmer, sans risque de se tromper, qu'on vit heureux dans notre village qui faisait partie jusqu'en 1975 du district de Moutier.

En 1930, 44 personnes, soit les 42 % de la population active travaillaient dans l'agriculture et les forêts. En 1970, on n'en comptait plus que 22, et en 1980 encore une quinzaine. On peut donc se rendre compte qu'au début du siècle, la population était encore fortement orientée vers l'agriculture et la sylviculture. Aujourd'hui, ce secteur économique ne représente même plus le cinquième de la population active qui s'est convertie dans l'industrie et l'artisanat.

La superficie totale de Châtillon s'élève à 530 ha. :

- 175 ha. de prairie et champs ;
- 97 ha. de pâturage,
- 242 ha. de forêt,
- 16 ha. de terrain bâti et inculte.

Actuellement, trois grands projets préoccupent les autorités communales. Il s'agit de l'alimentation en eau potable du village. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, depuis des décennies ce problème reste entier. Un projet intercommunal avec Rossemaison est entré dans sa phase de réalisation. On étudie également la possibilité de remanier les terres agricoles. Un avant-projet vient d'être déposé et on espère que la réalisation de cet important projet verra le jour. Le troisième objet concerne l'épuration des eaux. Notre commune a adhéré au Syndicat d'épuration des eaux de Delémont et environs. En 1981, on construira le collecteur Châtillon-Courtételle. A l'énoncé de ces diverses études, vous constaterez que les autorités ont du pain sur la planche et que nous ne voulons pas rester

en retard dans des projets vitaux comme l'approvisionnement en eau et de son épuration.

Châtillon s'est fait connaître ses dernières années loin à la ronde par sa participation à l'émission télévisée de «Jeux sans Frontières» et plus spécialement lors de la finale à Paris en 1973. A cette occasion des liens d'amitié se sont tissés avec la bien connue Paule Hermann de la Télévision belge. Elle passe régulièrement quelques jours de vacance chez nous.

Châtillon est également connu par son chêne des bosses. Il s'agit d'un arbre aux dimensions impressionnantes, 8,40 m. de circonférence. Il faut 7 à 8 hommes les bras tendus pour en faire le tour. Ce géant est plus âgé que l'origine du village. En effet, des sondages effectués durant la Dernière Guerre mondiale ont révélé qu'il était âgé de plus de 1000 ans. Il se trouve en-dessus du village dans le pâturage. Son volume est estimé à plus de 50 m³.

Voilà présenté, bien imparfaitement, notre village.

Je m'en voudrais de ne pas vous féliciter, vous les apprentis méritants que nous fêtons aujourd'hui. Par votre sérieux au travail, votre assiduité, votre comportement exemplaire, votre intelligence, vous serez appelés dans

un avenir proche, à tenir les rênes de la société. Plus que jamais notre pays, notre canton, notre région, ont besoins de jeunes gens et jeunes filles de votre trempe.

Je félicite également vos parents. A une époque où l'on parle de démission, où l'on doit constater avec regret, que des parents se découragent trop vite devant le phénomène «jeunesse», je suis heureux de constater que vos parents ont su prendre leur part de responsabilité dans votre éducation et votre manière de travailler. Ils reçoivent ici, j'en suis certain, la juste récompense de leur labeur.

Je me plais également à féliciter vos maîtres d'apprentissage, vos patrons de vous avoir si admirablement bien préparés à affronter une vie professionnelle que je vous souhaite féconde et riche.

J'adresse mes remerciements à vos maîtres des écoles professionnelles qui par leur manière d'enseigner ont su donner des bases solides.

Pour terminer, je tiens à féliciter les organes de l'ADIJ pour leur excellente initiative de réunir année après année les apprentis méritants du Jura.

Je souhaite que cette «tradition» soit encore longtemps maintenue et encourage vivement les responsables de continuer dans cet esprit qui caractérise les gens de notre pays.

Les apprentis méritants 1980

BOULANGER-PÂTISSIER

Alain GOGNIAT

Charles BEUCHAT

2854 Bassecourt

Michel ZAUGG

Pierre LAUBER

2800 Delémont

CHARPENTIER

Philippe HAUSER

Alfred OBERLI 2726 Saignelégier

COIFFEUSE POUR DAMES

Catherine CHAPUIS

Salon «ANDRÉ FARINE» 2900 Porrentruy

COMPOSITEUR TYPOGRAPHE

Benoît PRONGUÉ

Imprimerie «LE FRANC-MONTAGNARD»

2726 Saignelégier

COUTURIÈRE EN CONFECTION

Claudine EGLI

H. GLÜCKSMANN SA

2800 Delémont